

Proposition pour **arte** Regards

L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES CÔTES FRANÇAISES



Un film de Eva Deroualle

Jean-José Guichet, 86 ans, est l'un des premiers expulsés climatiques de France. Nous le retrouvons ému, au pied d'un grand immeuble abandonné : le Signal, son ancien foyer: "Je ne mets plus souvent les pieds ici, c'est un crève-coeur". L'immeuble de type HLM de 78 logements a été construit dans les années 60 sur une dune artificielle. A l'époque, il se trouvait à 300 mètres de la mer, mais aujourd'hui, le voilà à moins de 20 mètres. On constate bien l'avant/après sur les photos que nous tend le retraité. L'ancien propriétaire nous montre à quoi ressemble désormais son appartement : fenêtres cassées, immondices en tout genre. Le bâtiment est devenu un squat et on sent la gorge du vieux monsieur se nouer...



Après une série de 8 tempêtes en 2014, le trait de côte a reculé de 37 mètres à Soulac-sur-mer. Alors un arrêté de péril a été pris par la municipalité : “je suis un des plus anciens propriétaire, depuis 1978, mais je me suis fait mettre à la porte comme un moins que rien”. Avec du recul, pas si surprenant pour lui : “déjà après la guerre, dans la famille de ma femme, des personnes ont eu leur maison à Soulac bouffée par la mer”.

Le changement climatique a donc déjà bel et bien commencé à impacter l’hexagone. Hausse des températures, évolution des précipitations, acidification de l’eau et hausse du niveau moyen des mers... En Gironde, on observe l’accélération de 2 phénomènes naturels. L’érosion marine (les mouvements de la mer érodent les rivages, détruisent les habitations). Et la submersion marine (inondation temporaire du littoral). Les tempêtes se font également plus violentes, et c’est donc en 2014 que la région a payé un lourd tribut.

Camille André, chargé de mission gestion des risques littoraux au GIP (Groupement d’Intérêt Public) Littoral Aquitain va nous suivre dans notre pérégrination sur la côte pour nous apporter chiffres et précisions : “Après ces tempêtes, le recul du trait de côte a atteint à certains points la position prévue pour 2020, voire 2040. Après ces tempêtes, les connaissances produites sur les aléas de l’érosion sont devenues obsolètes. Il a fallu tout réévaluer”.

Personne n’est prêt. Encore moins juridiquement, alors pour Jean-José, ça a été la double peine : le début d’une bataille judiciaire sans fin. Tribunaux administratifs, Conseil d’Etat, Conseil constitutionnel... Nous retrouvons Jean-José dans une réunion avec d’autres propriétaires du Signal pour faire le point sur la situation : “on a tout essayé, on envoie des recommandés, on fait tout ce qu’il faut, mais on se heurte à un mur” s’indigne l’un d’entre eux. Un mur, puisque toutes les procédures judiciaires, aux frais des propriétaires vont échouer. Jusqu’au vote l’année dernière d’un amendement par le sénat pour les dédommager à hauteur de 7 millions d’euros.

Une situation intenable qui dure depuis 6 ans pour les propriétaires: “certains ont toujours des prêts à payer dessus, ça ne se passe pas bien pour eux. Et on doit toujours payer le syndicat de copropriété”.

Maintenant qu’un amendement a été voté, à quel endroit est-ce que cela coince, et pourquoi ? Nous allons taper à la porte de Benoit Simian, député de la Gironde. C’est lui qui s’est battu pour faire voter la loi. Il nous expliquera où ça coince, nous montrera les nombreuses lettres envoyées, plus particulièrement au niveau du Ministère de l’écologie. Les conseillers les baladent tous. Quant à la préfète, elle dit qu’elle ne peut rien faire. Nous essayons d’avoir une réponse auprès du ministère : qui gère l’affaire, quelle signature est nécessaire pour faire les virements aux (ex-)propriétaires du Signal ? Pourquoi est-ce que cela prend autant de temps ? Pourquoi la préfète du département ne veut-elle rien faire ? Le Signal ne vaut plus rien, il faut donc justifier les 7 millions engagés par l’état. Mais en attendant, la loi n’est pas appliquée.

Cerise sur le gâteau, le ralentissement administratif ne s’arrête pas là : le Signal aurait déjà dû être détruit. Lorsqu’on se tourne vers la communauté de commune pour leur demander une date, un petit rire gêné, et cette réponse: “déjà, on ne sait même pas qui va payer pour la destruction”. Bref, ça n’est pas pour tout de suite.



Pour éviter de connaître le même sort, au Cap-Ferret, les habitants ont pris le taureau par les cornes. C'est eux qui se protègent des assauts de la mer.

“On va laisser disparaître le Cap Ferret parce qu'il faut laisser faire la nature”? s'interroge François Lafitte, propriétaire du restaurant Chez Hortense, enseigne locale emblématique. “Ici on subit 2 phénomènes: l'érosion qui s'accroît mais ça n'est pas nouveau puisque notre grand-mère a perdu son restaurant en 1936 à cause de ça. Et la montée des eaux.” Alors pour limiter les dégâts, François et son frère Olivier entretiennent une digue privée depuis 1970. Ils nous emmènent voir l'ouvrage, en perpétuel entretien. Il leur a permis de gagner 90 mètres sur l'eau, et est à 100% à leur frais : entre 60 et 400 mille euros par an. “On n'a pas l'impression de se battre contre des moulins à vent, on a grandi avec ça et on sait que c'est maîtrisable. On n'est pas inquiet pour la digue, mais plutôt des caprices de l'océan”.



Olivier et François Lafitte

Pour les contrôler, à quelques kilomètres de là, Benoît Bartherotte a également pris les choses en mains. L'homme de 74 ans est une personnalité. Un sacré caractère, un brin égocentrique : “Ma digue est la plus haute d'Europe, elle atteint les 40 mètres à certains endroits. Et moi je suis comme un gouvernail qui doit orienter 400 millions de tonnes”. Il n'hésite d'ailleurs pas à prendre les commandes de sa pelleteuse pour déverser lui-même les rochers dans l'eau et ainsi consolider la digue. Notre caméra suivra également le ballet quotidien des vas-et-vient des camions le long de la digue.



Benoît Bartherotte

La pointe du Cap Ferret, Benoît Bartherotte l'a dans la peau. Il y passait ses vacances étant petit. Nous débutons la visite dans sa maison. Une grande cabane chic qu'il a d'ailleurs dessinée au dos d'une assiette de Chez Hortense avant de la construire. Seulement, son terrain et ses maisons ont rapidement été en danger, il nous montre des photos avant/après, et pointe tour à tour tous les ouvrages et plages artificielles qu'il a dû créer. Dans la loi, ce sont les propriétaires et riverains qui doivent entretenir leur trait de côte. Alors il a construit une digue de 500 mètres de long. Un investissement de plusieurs millions d'euros. Cette digue est toutefois au cœur d'une polémique depuis sa création. “Je l'aurais pu, mais je n'ai jamais reçu de fonds publics. Je ne serais pas libre sinon”. En 2013, l'état reconnaît sa digue d'utilité publique. Sans elle, 70 maisons auraient été submergées.

Au Cap Ferret, certains la voient comme une bénédiction qui protège toute la petite communauté des eaux. “J’ai le soutien des gens du pays. Beaucoup de marins et ostréiculteurs. D’ailleurs à la demande des marins, on a installé la croix de la Providence qui les guide, sur la dune qui surplombe la digue”. Pour d’autres, l’ouvrage est illégal et accélère même le phénomène. « Désinformation », clame l’intéressé qui n’hésite pas à user de procédures judiciaires contre ses ennemis. François Lafitte n’est pas souvent d’accord sur la méthode. Et lorsque Benoit Bartherotte vient manger Chez Hortense, la discussion est souvent animée. Mais le but reste le même selon le restaurateur : “il faut protéger nos dunes comme l’a fait le maire de Lacanau”.



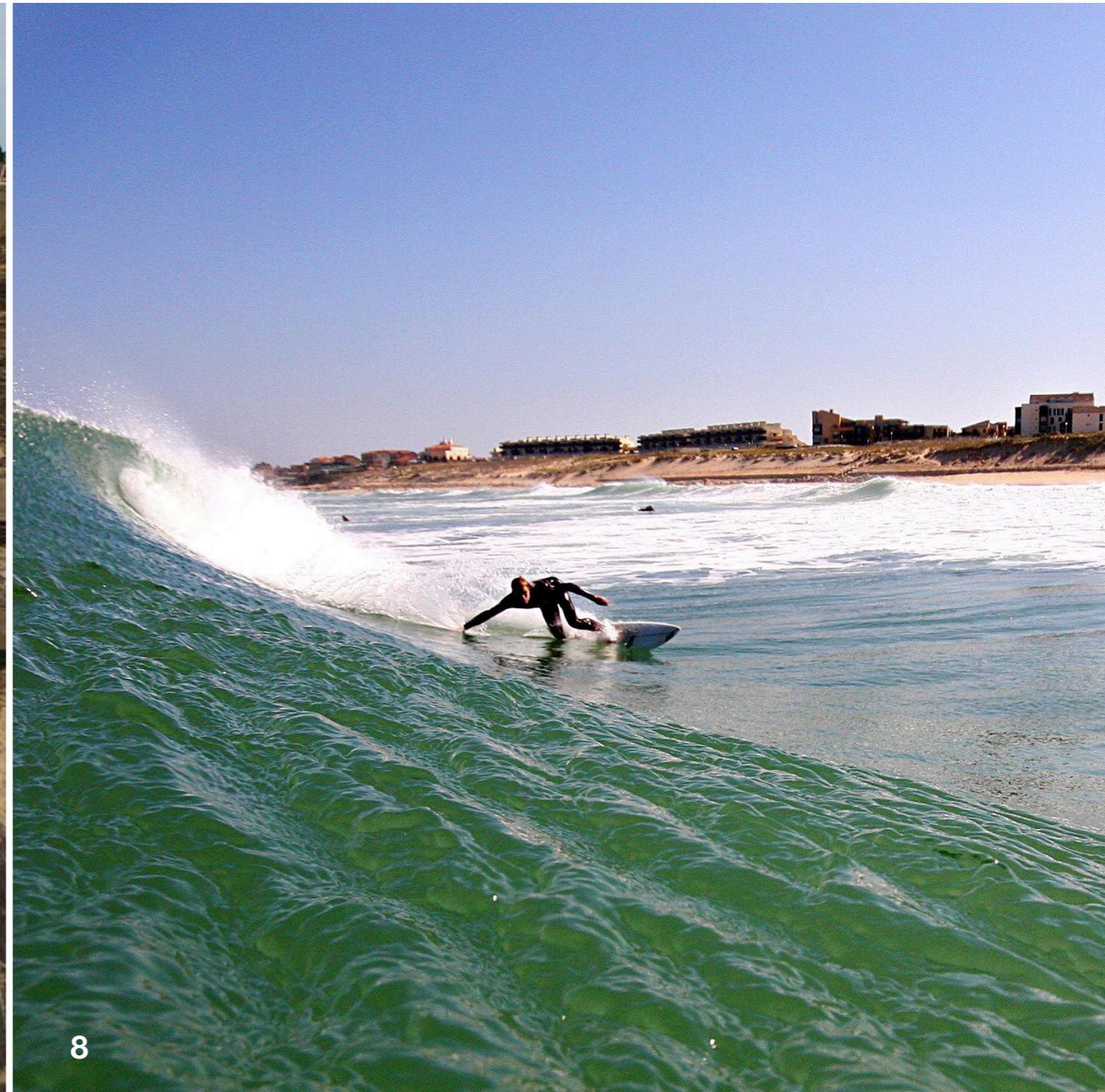
Justement, à Lacanau, l'avancée des eaux a d'ors et déjà été prise très au sérieux par le maire, réélu, qui n'a pas hésité à intégrer la problématique du front de mer dans son programme. Nous le rencontrons sur la promenade, parsemée de panneaux d'informations sur l'érosion. Il commence par nous montrer de nombreuses photos de sa ville, où l'on distingue nettement l'évolution du trait de côte. "Si cette érosion s'accélère, il faudra envisager le déplacement des habitations situées au bord de l'océan : 1200 logements et commerces sont concernés. Les coûts de protection du front de mer pourraient atteindre 20 millions d'euros d'ici 2050" explique Laurent Peyrondet en nous présentant cette fois des documents de simulation de relocalisation. "Le problème c'est que nous voudrions anticiper. Il faudrait que le gouvernement s'empare du sujet. Mais on ne peut rien faire parce que juridiquement, il n'y a rien. Alors on agit à notre échelle, par exemple on essaye de travailler auprès des agences immobilières, qui ne sont légalement pas contraintes de parler de l'érosion".

Le maire nous emmène dans un atelier de surf et nous présente un des membres les plus actifs du comité de concertation de Lacanau. Gérard Depeyris, 63 ans, est fabricant et réparateur de surf. "J'ai passé ma vie au bord des océans, et ça fait 50 ans que j'ai commencé à surfer. J'ai été un des premiers moniteurs à Lacanau. Je l'ai bien vu depuis le temps, je peux témoigner : nous sommes des côtes mobiles, c'est toujours en mouvement. Alors je pense que le recul est préférable. Je vis au pied de la dune, à 250 mètres du trait de côte, donc moi je ne serai en danger qu'à la fin du siècle."

Lorsqu'il a du monde dans son atelier, le surfeur n'hésite pas à sensibiliser sur le sujet. Nous assistons à une discussion avec des clients : "Je suis né à Bordeaux mais je passais toutes mes vacances et week-ends à l'océan. Je veux faire prendre conscience parce que j'ai le recul, j'ai vu comment c'était". L'enfant de Lacanau ne rencontre pas toujours le succès escompté : "Ici, il y a des gens qui me comprennent, d'autres qui me détestent, surtout ceux qui sont directement concernés par la relocalisation".



Nous suivons Gérard Depeyris face à la digue longue d'un kilomètre. Construite après les tempêtes de 2014, c'est elle qui protège temporairement les habitations. Il nous fait un état des lieux, puis nous y retrouvons Camille André, l'experte du GIP : "Ici, après les tempêtes de 2014, le trait de côte a rejoint l'endroit où il était prévu pour 2040. C'est 30 ans de perdus sur l'océan en 3 mois. D'ici 2050, ça sera moins 50 mètres de côte sableuse en Aquitaine. Sans ouvrages de protection, ça serait 5800 logements impactés, contre 580 si on maintient ceux existants. 600 commerces contre 40. Et c'est déjà énorme".



Accord des protagonistes

Chacune des personnes citées ont été contactées et sont d'accords pour un tournage.

Pour ce qui est de Soulac-sur-mer, cela coûte à Jean-José Guichet de revenir au Signal, mais il espère pouvoir ainsi faire bouger les choses, et mettre un coup d'accélérateur dans les procédures. C'est un homme touchant qui n'hésite pas à s'ouvrir.

Au Cap-Ferret, François Lafitte et Benoît Bartherotte nous donneront accès aux ouvrages qu'ils construisent. Ils dédient leur vie à lutter contre les caprices de l'océan et nous recevrons donc avec plaisir. Benoît Bartherotte est une grande gueule, il fera un excellent personnage.

A Lacanau, la mairie ainsi que Gérard Depeyris ont donné leur accord également. Ils aimeraient que cette problématique devienne nationale plus que locale et n'hésiterons pas à nous emmener dans tous les endroits de la côte qu'ils jugent intéressants à montrer.

Antagonistes / Défis à relever

Recomposer un espace territorial est plus facile à dire qu'à faire. Au-delà des enjeux politiques, les outils financiers et juridiques manquent.

Nous allons soulever toutes ces problématiques au fil de ce reportage. A Lacanau, la facture de relocalisation monterait à 300 millions. Alors qui paye ? Sans parler des climats-sceptiques sur place qui ne croient pas aux chiffres et ne voudront déménager pour rien au monde.

Juridiquement, il y a également un énorme vide, sur lequel il va pourtant bientôt falloir se pencher. Pour protéger leur maison de l'érosion, les particuliers doivent engloutir des milliers d'euros sans aide de l'état.

Pour le Signal à Soulac-sur-mer, les parlementaires ont bien pris le soin de circonscrire la réparation pour ne pas créer de précédent. «Cette situation ne concerne à l'heure actuelle en France que l'immeuble Signal», peut-on lire dans l'exposé des motifs. Ces expulsés climatiques sont les premiers, mais seront-ils les derniers ?

Pertinence du sujet pour l'Europe

Le sujet n'est plus local, il est national, voir européen. D'ailleurs lors du Grand débat national, le maire de Lacanau avait porté la problématique aux oreilles du Président de la République Emmanuel Macron.

Les côtes françaises ne sont évidemment pas les seules impactées par le réchauffement climatique, les tempêtes et la montée des eaux. Espagne, Angleterre, Portugal... Tous sont concernés, et Lacanau sert de laboratoire européen. Le dossier est suivi de près par l'Union européenne, et la ville pourrait être le théâtre.